A TRAVERS L'EUROPE

La chaise du pape

Les dépêches de Rome nous ont appris que le jour de son jubilé, le pape s'était fait porter en chaise à Saint-Pierre. Cette chaise, dit un journal de Rome, est un don offert par les provinces napolitaines et c'est un véritable chef-d'œuvre. Elle a coûté, dit-on, $12,000. Les artistes napolitains les plus en vogue y ont travaillé, parmi eux le célèbre peintre Domenico Morelli. Cette chaise est un digne pendant de l'admirable berceau, offert à la reine Marguerite en 1869, par la ville de Naples, lors de la naissance du prince de Naples, aujourd'hui majeur.

La chaise de Léon XIII a une quille en marqueterie d'un travail très fini, et une balustre à nichettes, dans lesquelles sont placées les statuettes des douze apôtres, en argent, six de chaque côté. L'arc qui encadre les glaces et les minces colonnes de la balustre, sont entourés d'un élégant ruban d'écaille ouvragé, et sur la courbe un feston de camées. Derrière la quille, un filet symbolique grimpe jusqu'à la plus haute frisure.

La partie superieure des panneaux est a plus artistique. M. Morelli y a peint un saint Pierre sacrant saint Aspreno, évêque de Naples, et une sainte Candide dans le costume de la première époque du christianisme. Au fond, le Vésuve, dont la fumée ne sortait alors que d'un seul cratère, jetant une légère teinte grisâtre sur l'ensemble.

Au-dessus de cette peinture on lit une inscription contenant la dédicace de cette chaise à Léon XIII pour le 10ème lustre de son sacerdoce. Cette inscription est placée au milieu d'un fouillis d'arabesques du meilleur goût. Toute la chaise est doublée de velours bleu tendre, brodé de fleurs de lys en argent.

La terreur prussienne en Alsace

Quand l'ordre régnait à Varsovie, c'est que tous les Polonais avaient été pendus ou fusillés.

Quand l'Alsace-Lorraine ne fera plus entendre sa protestation sans cesse renouvelée contre l'annexion de 1871, c'est que tous les Alsaciens-Lorrains seront en prison. M. de Hohenlohe, qui fut ambassadeur d'Allemagne à Paris et qui gouverne aujourd'hui les deux malheureuses provinces que la France a perdues, expulse les députés, refuse les permis de séjour à ous les Français, fait saisir les journaux de France, révoque les maires et les remplace par des fonctionnaires importés tout exprès d'outre-Rhin, ordonne aux gendarmes de dresser procès-verbal à propos de rien et aux juges de condamner sans motifs.

Ce tableau n'est pas chargé ; prenons un exemple au hasard dans un des derniers numéros du *Journal d'Alsace*, qui parait à Strasbourg, et copions textuellement :

" On nous écrit de Metz ;

" Une jeune Alsacienne, du nom de Louise Fuchs, âgée de quatorze ans, originaire de Gertweiler, arrondissement de Schlestadt, bonne d'enfant à Metz, a comparu devant la chambre correctionnelle du tribunal civil sous l'accusation de lese-majesté. A la fin d'une lettre adressée à une de ses amies, Marie Menges, à Ribeauvillé, elle avait ajouté un propos injurieux pour S. M. l'empereur. Malheureusement pour elle, cette lettre était tombée entre les mains du syndic de la faillite Menges, qui l'avait remise à la police. A l'audience, l'accusée a déclaré qu'elle n'avait nullement songé à offenser le souverain, qu'elle n'avait voulu que plaisanter pour faire rire son amie. L'organe du ministere public a requis une condamnation a un mois de prison, mais le tribunal, tenant compte de la jeunesse de la prevenue et du caractère intime de la lettre incriminee, s'est contenté d'infliger à la jeune étourdie huit jours d'emprisonnement."

Que dites-vous de ce petit récit ? N'a-t-pas une saveur délicieuse, et n'est-ce pas un joli trio de coquins : le syndic, d'abord, qui commet un abus de confiance pour dénoncer une fillette, le juge qui se prévaut de cette escroquerie qualifiée pour prononcer une condamnation, et par-dessus tout, ce gouverneur prussien qui récompense de pareils services ?

NOTES COMMERCIALES

Semaine très calme en affaires que celle qui vient de finir. Il faut avouer que le commerce a été gratifié d'une température à geler les meilleures volontés et les spéculations les plus alléchantes. Les commis-voyageurs en marchandises sèches actuellement sur la route ne font pas florès, et l'ensemble des nouvelles adressées par eux à leurs maisons, amène à conclure que la saison des ventes en gros sera retardée d'un mois au moins. Les stocks de détail ne sont pas encore suffisamment dégorgés pour justifier l'acquisition d'assortiments nouveaux et complets pour le moment ; de sorte que la campagne actuelle des commis-voyageurs se réduit à la conquête de quelques légères commandes pour assortir.

En campagne les ventes sont faibles ; en ville quelques maisons poussent la vente à sacrifice dans les cotons avec l'espoir de réussir à vendre d'autres effets à prix réguliers, mais sans bénéfice appréciable ; les acheteurs ne prenant que les cotons pour la plupart.

Le commerce des ferronneries est aussi calme qu'il est possible de l'être, cependant les prix restent fermes. Il y a relâche légère dans le cuivre, l'étain et le zinc. Il paraitrait que le syndicat européen qui contrôlait ces métaux à laché prise. Nous cotons aujourd'hui l'étain à 38c pr. lb., en lingots et 40c à lb en barre.

Le plomb a aussi baissé le ton, le plomb en feuilles est coté à 4¾c et 5c. Le zinc en lingots "spelter" fait 4¾c., le zinc en feuilles No. 8 fait 4½c. à 5c. par lb.

Le commerce des fruits exotiques commence à s'affirmer et les arrivages sont satisfaisants et de qualité et assez ample pour la demande actuelle. Le *Moniteur du Commerce* fournit la semaine dernière la cote suivante qui sera probablement celle de toute la saison, au dire de plusieurs importateurs de fruits : Ainsi, les oranges de Valence font à la caisse $4.25 à $4.50, oranges de la Floride à la boite $3.75 à $4.25, oranges de Messine $2.75 ; il en arrive en bonne quantité ainsi que les citrons et sont achetées rapidement : les citrons de Messine font $2.75 à $3.50 la boite.

Il y a amplement des pommes sèches en stock et elles réalisent 6½c à 7c au quart ; les pommes évaporées en boite de 50 lbs font 10½c et 11c par lb.

Les oignons d'Espagne font à la boite $3.50 ; au panier $1 à $.25 ; les oignons rouges du Canada font $3.25 à $3.50 le quart.

Il n'y a presque plus de raisins de Malaga sur le marché, ce qui en reste est de qualité inférieure.

Dans les autres fruits nous cotons : les dattes Sayers, layer box 4½ à 5c la boite ; figues de Elem en boites de 1 à 11 livres, 11c par livre ; figues, pulled, en boites, 6½c par livre, les mêmes en sac 6c.

Les pommes sont cotées comme suit : fameuses au quart $3 à $3.50 avec tendance à s'affermir.

Dans les noix, nous cotons, noix de Grenoble 14 à 15c par lb., noix de France 8 à 10c, amendes de Tarragone 14 à 15c, noix piquées dures 8c, avelines de Turquie (filberts) 8½c, avelines de Sicile 9 à 10c, noix pecans 10 à à 11c. Il y a en offre quelques rares lots de bananes, venant d'Aspinwall, de $4 à $5 la botte.

Les sucres ont encore gagné ⅛c sur la cote précédente et valent depuis 6¾ à 7c pour les jaunes, et 7⅞ pour les granulés.

Les mélasses Barbades contrôlées par une seule maison ici, où à peu près, valent aujourd'hui 40c par gallon, à la tonne, et 42c par gallon en quart.

Le commerce des grains ici, est insignifiant ou à peu près ; toutefois il n'est pas inutile de faire connaifre la cote courante : nous cotons le blé blanc 92c, blé de printemps 90c, blé roux 92 à 94c, blé de Manitoba No 1, 90c, avoine 38c à 40c par 32 bs. orge 70c par 48 lbs. seigle 60c par 56 bs. blé d'inde, droits payés 77½c, pois 80c par 66 lbs. sarasin 55c.

Dans les provisions, il se fait un commerce de jobs assez satisfaisant à prix faibles dans le moment pour les lards mess canadiens qui font $16.75 à $17.50 ainsi que les mess de l'ouest. Les lards en carcasse font $6.90 à $7.00 le 100 lbs au char plein, et $6.75 à $7.40 en lots détachés.

Les affaires en beurres ne dépassent pas la limite de la consommation locale. Les acheteurs désirent une meilleure qualité de beurre. Les fromages sont fermes à 11¾c et 12c pour les bons, en gros, et 11¼c à 11½c pour les secondaires.

Les œufs sont en bonne demande à 17c et 18c pour les conservés et 18c à 20c la doz. pour les frais.

Le marché monétaire est bien pourvu de fonds, et le bon papier trouve escompte facile aux banques à 7 et 8 pour cent.

L'événement financier de la semaine est la prise à Paris et à Londres du dernier emprunt provincial au pafr.

CONTESTATION D'ÉLECTION

COMTÉ DE LAPRAIRIE

La cause de l'élection contestée de M. Odilon Goyette a été appelée de nouveau, hier matin, devant l'honorable juge Loranger. M. Bisaillon, C. R., représentait le requerant et M. Prefontaine le défendeur.

Le président de la cour dit qu'il a consulté ses collègues au sujet de ces causes d'elections contestées et qu'ils sont tous d'opinion, comme lui, que les contestations d'élections ne doivent pas retarder outre mesure l'audition des autres causes. Dans la presente cause il est admis que la preuve faite est suffisante pour faire annuler l'élection. Pour régulariser la procédure la cour a décidé qu'avant de proceder a la preuve d'aucun nouveau cas de corruption, le requérant devra relier les faits deja prouves au défendeur personnellement. La cour exige aussi que l'on mette en cause les agents contre lesquels l'on prétend que des actes de corruption ont été prouvés.

M. Doyon, M. P., est transquestionné par M. Prefontaine. La remise d'un bonus voté par la paroisse de Saint-Isidore en faveur du chemin de fer, s'est faite avant que M. Goyette eut posé sa candidature. J'ai agi en cette matiere dans l'intérêt de mes constituants comme représentant du comté. Quant à l'indemnité qui devait être donnée par le gouvernement de Québec à certaines personnes qui avaient souffert de la grêle, il en a été question avant que le siege du comté fût vacant. Ces deux affaires n'avaient aucun rapport avec l'élection locale.

Pierre Provost, bourgeois, de Saint-Philippe. J'ai pris une part active à l'élection. J'ai été chargé de remettre a plusieurs personnes une certaine somme pour les dédommager de leurs pertes par la grêle. Je remis cet argent à M. Paul Demers avant la votation et à Dieudonné Demers, Moise Provost et Casimir Hebert après la votation. C'est M. Beausoleil, avocat, de Montreal, qui m'a chargé de faire cette distribution. Il m'a remis $100 à cette fin, le jour de la nomination, à Laprairie.

M. Préfontaine objecte à cette preuve.

Objection réservée.

J'ai dit à ces personnes, durant l'élection, qu'après la votation je leur donnerais l'indemnité que j'étais chargé de distribuer par le gouvernement de Québec.

M. Paul Demers n'avait pas droit de vote, mais son fils avait droit de vote. Les trois autres étaient electeurs.

Le seul argent que j'ai depensé dans toute l'élection pour les charretiers est une piastre que j'ai donnée à Casimir Demers pour un voyage fait pour moi. Je n'ai pas eu connaissance de l'organisation de la patrouille. J'étais officier-rapporteur. Je n'ai pas demandé ni fait demander à Joseph Babeux de voter à la place de Joseph Babeux absent, non plus qu'à Joseph Barbeau. Il n'a jamais été question de faire voter ces absents devant moi.

M. Ovide Normandin était mon greffier de votation. J'ignorais qu'il n'eut pas droit de vote. Il a voté en vertu d'un certificat de votation. J'ai prêté moi-même serment comme officier-rapporteur et j'ai assermenté mon greffier.

Chez M. Alexandre Bonneau je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu de la boisson après l'assemblée qui s'y tint.

Bernard Hébert, cultivateur, Saint-Constant. Je ne me suis pas occupé d'élection. Je n'ai pas reçu d'argent. Je suis allé avec M. Cusson voir M. Joseph Riendeau. Moi je ne suis pas entré. Je ne me rappelle pas avoir dit à M. Riendeau que M. Cusson irait le voir. M. Cusson m'a donné une lettre pour remettre à M. Riendeau. Je ne me rappelle pas avoir dit à M. Riendeau : "Tu vas avoir ton reçu et $10 pour la vache." Je ne me rappelle pas lui avoir dit que s'il voulait faire de l'argent il avait beau en avoir. J'ai dit à la fin de mai, à M. Riendeau, que M. Cusson voulait faire saisir ses gages.

Transquestionné.—M. Joseph Riendeau disait qu'il voulait se vendre, il me l'a dit à moi-même.

Joseph Riendeau, journalier, de Saint-Isidore. J'étais électeur et j'ai voté.

M. Préfontaine s'oppose à la reception de ce témoignage vû qu'il ne s'agit pas d'un fait personnel au défendeur.

Objection renvoyee.

Le témoin continue. Je travaillais chez Bernard Hébert, la semaine avant la votation. Il m'a demandé si je votais. Je lui dis que non. Il me dit alors : as-tu des affaires avec Cusson ? Oui, répondis-je, je lui dois une vache. S'il te donne ton reçu pour le prix de la vache, plus dix piastres, voteras tu avec nous ? Oui, répondis-je. Tu n'est pas riche, reprit Bernard Hebert, ils ont de l'argent et tu fais bien d'en profiter, c'est notre argent qu'ils dépensent.

Subsequemment M. Cusson vint chez moi avec Bernard Hebert. Il me prit à l'écart et me remit deux billets de $5 de la banque du Peuple. Je lui dis qu'il me fallait mon reçu. Il me dit qu'il me le ferait remettre par Bernard Hebert. J'allai ensuite chez Bernard Hébert qui me dit qu'il avait une lettre pour moi contenant mon reçu. Elle était sur l'horloge, je la pris moi même. J'ai déposé mon reçu, le lendemain de la votation entre les mains d'Emery Robidoux, avec les $10 que j'avais reçues de Cusson. Bernard Hebert m'avait dit que Cusson voulait faire saisir mes gages pour ce que je lui devais. C'est là dessus qu'il me dit qu'il y avait moyen d'arranger cela, si je voulais voter pour Goyette.

Jean Olivier Longtin, maître de poste, de Saint-Constant. Le comité de M. Goyette s'est tenu chez moi. Il n'y avait pas de boisson chez moi, pendant l'élection. Je n'ai rien eu pour avoir donné ma maison au comite. J'ai demandé $50 et M. Beausoleil m'a dit que c'était trop cher.

Louis Morin, menuisier entrepreneur, de Saint-Denis. J'ai travaillé à l'élection, à la demande de personne. Je suis venu loyalement, c'est-à-dire de moi-même. Quelqu'un m'a payé mes frais de voyage. J'ai reçu pour mes dépenses personnelles, environ $25 ou plus, de M. Cleophas Beausoleil, avocat. Je n'ai pas regarde ce qu'il me donnait, c'était de l'argent de papier. Ça pourrait être aussi bien $50 que $25. Je n'en sais rien. Je ne me rappelle pas avoir parlé à Mederic Monette, durant l'élection. Je ne le connais pas.

Je crois être allé chez Louis Lefrançois, père. Je ne me rappelle ce que j'ai fait. Nous avons parlé d'élection. Je n'ai fait qu'essayer d'avoir son vote par des moyens honnêtes.

Je ne me rappelle pas avoir rien reçu d'aucune autre personne que de M. Beausoleil. D'après ma connaissance, non.

Joseph Giroux, cultivateur, de Saint-Constant. J'étais électeur. Je n'ai pas reçu d'argent. Je n'ai pas été engagé comme charretier. J'ai *roulé* pour rien. Je m'attendais à être payé cependant, mais ça ne vient pas vite.

Q.—Faisiez vous partie de la patrouille. R.—Comment appelez-vous ça ..... la patrouille. (Rires.)

Le juge prie le public de ne pas rire, observant que tout est sérieux dans cette contestation.

Le témoin répond qu'il a fait partie de la patrouille, mais qu'il n'a rien reçu pour ses services.

L'enquête du requérant est déclarée close, sauf à être rouverte si l'on montre cause pour se faire. La cour est ajournée jusqu'à lundi matin, où l'on procedera dans la cause contre l'honorable M. McShane.

LE "CANADA-FRANÇAIS"

Et l'Autorité Ecclésiastique

LETTRE DE L'ADMINISTRATION A SON EMINENCE LE CARDINAL TASCHEREAU.

Bureau du *Canada-Français*
31 decembre 1887.

A Son Eminence le Cardinal Taschereau,
Archevêque de Québec,

Eminence,

Comme j'ai déjà eu occasion d'en entretenir Votre Eminence précédemment, un comité de professeurs de l'Universite-Laval, tant à Montréal qu'à Quebec, a resolu de fonder une revue portant le nom de *Canada-Français*, qui devra s'occuper de theologie, de philosophie, d'histoire, de litterature, de sciences, de questions sociales et religieuses, en un mot de tous ces travaux intellectuels que Notre Saint-Père le Pape encourage avec tant de zele, de constance et de sagesse.

Le *Canada-Français* ne publiera aucun article qui n'ait été soigneusement examiné par un comité de revision dont Votre Eminence a vu la composition actuelle, tant pour Montréal que pour Quebec, dans le numero prospectus.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés de la tâche que nous entreprenons ; mais nous comptons sur la bienveillance de nos lecteurs, sur les sympathies de l'Episcopat, sur notre travail consciencieux, comme sur la bonne volonté de tous, pour vaincre les obstacles et faire le bien.

L'autorite religieuse et l'autorité civile peuvent être sûres de notre respect et de notre obéissance. Les prescriptions et les doctrines du Siege Apostolique nous guideront dans toutes les matieres que nous aurons a traiter : c'est là un point fondamental qui servira de base à la direction du *Canada-Français*.

Comme notre Revue doit être imprimee dans votre ville episcopale, et qu'elle contue, ce nous semble, une œuvre interessant hautement la religion, j'ai l'honneur d'être chargé de presenter à Votre Eminence les humbles hommages de ses organisateurs à l'occasion de la nouvelle année, de La prier, avant la publication de notre premiere livraison, de vouloir bien benir l'œuvre du *Canada-Français*, vu surtout que ce n'est pas une œuvre de spéculation mais bien de devouement religieux et de patriotisme.

Votre Eminence peut être assurée que la nouvelle Revue sera toujours heureuse de suivre sa sage et paternelle direction ainsi que celle de l'Episcopat canadien en général.

Veuillez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Eminence
le très humble et obeissant serviteur
pour le Comité d'Administration,
Thos-E. Hamel, Ptre, Pr. Ap.,
Gérant du *Canada Français*.

RÉPONSE DE SON ÉMINENCE

Archevêché de Québec, 3 janv. 1888.

Mgr Th.-E. Hamel, Prot. Ap., V. G.,
Gérant du *Canada-Français*,
Quebec.

Monseigneur,

Je vois avec une bien vive satisfaction qu'une Revue catholique, et d'une nature serieuse, est sur le point d'être publiee sous la direction d'un comite de professeurs de l'Universite Laval, sans aucun but de spéculation, mais par pur patriotisme, et par amour de la religion. Vous faites là, j'aime à le dire hautement, une grande et belle œuvre.

Depuis son avenement au trône pontifical, Notre-Saint-Père le Pape Léon XIII n'a cesse d'exhorter les catholiques désireux de servir la cause de la religion, à cultiver les hautes études de theologie, de philosophie, d'histoire et de litterature : ses encycliques, ses brefs et autres documents d'une importance capitale sont la pour mettre sa pensée en lumiere. Jamais Pape n'a deploy é plus d'énergie et de perséverance que Léon XIII pour assurer à l'Eglise sa suprematie dans la sphere des sciences divines et humaines.

Votre Revue, j'en ai la pleine confiance, contribuera à donner une direction plus élevée, plus sereine et plus calme, au courant d'idées de notre societe canadienne ; elle servira à rehausser le niveau de l'esprit public ; elle fera glorifier la Patrie et l'Eglise, elle sera une réponse aux vœux les plus ardents du chef suprême de la catholicité en faisant explorer avec plus de soin, au Canada, le vaste domaine du beau, du vrai et du bien dans l'ordre naturel et surnaturel ; enfin, elle répondra, sinon absolument, puisque le *Canada-Français* ne sera pas une publication officielle de l'Université-Laval, au moins approximativement, à un désir souvent exprimé à Rome, que l'Université-Laval eût une revue pour compléter son œuvre.

Je suis pleinement satisfait de l'énoncé de principes que renferme votre prospectus : "Au point de vue des doctrines, dites-vous, nous nous attacherons à l'immuable vérité parlant par ses organes autorisées et infaillibles, les Souverains Pontifes.

"Notre règle de conduite dans toutes les questions qui touchent au domaine religieux, nous la recevrons donc de l'Eglise, c'est-à-dire de ses representants légitimes auprès de nous, les Evêques, chargés par l'Esprit Saint de diriger l'Eglise de Dieu."

Ce programme ne laisse rien à désirer et sera favorablement accueilli de tous les catholiques, à Rome comme au Canada.

Les hommes distingués qui composent votre comité de révision sont déjà fort bien connus du public ; leur savoir n'est égalé que par leur esprit sincerement catholique ; leur attachement inviolable aux enseignements de l'Eglise dans le passé me remplit de confiance et m'est un sûr garant du soin jaloux qu'ils mettront toujours à ne jamais s'écarter des sentiers de la plus rigoureuse orthodoxie.

C'est donc avec bonheur que je demande au ciel de benir votre entreprise, de la faire grandir et prospérer de plus en plus pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de la sainte Eglise, et le plus grand bien de notre chère patrie.

Veuillez agréer,
Monseigneur,
l'assurance de mon entier
dévouement,
E. A. Card. Taschereau,
Arch. de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC

TADOUSSAC—A une assemblée des notables de Tadoussac, sous la présidence de F. Bourgoing, écuyer, le vœu suivant entr autres se rattachant a la subdivision du comté de Chicoutimi et Saguenay a été exprimé à l'unanimite :

" Que dans la mesure qui sera proposée à l'Assemblée législative de Québec pour la division de ce district électoral, il serait tout a fait juste, patriotique, opportun que le comté de Saguenay tel que constitue par statuts, serait détaché de tout le comté de Chicoutimi (celui-ci pouvant fort bien rester uni, si deux députés seulement sont accordés à ce district) et aurait dans le parlement de Quebec un representant special a cause de l'etendue, de l'éloignement de son territoire, de son manque de communications avec le district electoral, des nombreux besoins de sa population, des grandes ressources qu'il contient, des interêts multiples et differents qu'il a en jeu ;

" Qu'à cette fin cette assemblée proteste contre les résolutions de l'assemblée tenue à Chicoutimi le 6 décembre 1887, tendant à maintenir le comté de Saguenay sous la tutelle de la division No 1 du comté de Chicoutimi."

SHERBROOKE—Jeudi soir, à l'occasion de l'inauguration d'une statue de sir George Etienne Cartier, qui orne aujourd'hui la salle de lecture de l'établissement du *Pionnier*, il y avait en la dite salle une soirée politico-littéraire des plus interessantes, à laquelle s'étaient rendus un bon nombre de nos amis qui y étaient convies.

—Le cercle agricole de Sherbrooke s'est réuni en assemblée annuelle dimanche, le 15, au lieu accoutumé. L'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat suivant : Président, M. l'abbé H. O. Chalifoux, curé de Saint-Jean-Baptiste ; vice président, M. Jos. Allard ; trésorier, M Eugène Bourque ; secrétaire, M. Elisée Noël ; censeur, M. Norbert Bourque.

Apres les remerciements votés aux officiers sortant de charge, M. Jos. Allard fit une excellente conférence sur la culture de la canneberge, vulgairement appelée *atoca*. M. Allard demontra l'utilité de cette culture et l'occasion qu'elle fournit de rendre productifs certains terrains marécageux, de même que certains sols trop pauvres et trop rocheux pour être soumis aux cultures ordinaires ; la canneberge se divisant en deux especes, dont l'une convient aux terres mouillées et l'autre aux terrains légers et rocheux.

M. Allard a vivement interessé son auditoire.

Nous sommes heureux de constater les progres constants du cercle agricole. Cette belle societé fut fondée le 7 septembre 1875 par quelques amis dévoués à la cause de l'agriculture. Son but était de grouper ensemble les cultivateurs canadiens français des environs de Sherbrooke dans une pensee d'étude et d'avancement mutuels. Ce but n'a pas été manqué et le cercle, après huit années d'existence, est encore un foyer de lumiere agricole, un stimulant dans la voie des améliorations et en même temps un véritable foyer de patriotisme, comme l'ont si bien démontré ses membres par la part glorieuse qu'ils ont prise dans célébration de la fête nationale, le 21 juin dernier.

Ajoutons que la société est dans d'excellentes conditions financieres, chacun de ses exercises s'étant jusqu'ici soldé par un surplus deposé en banque, malgré des frais assez considérables et généreusement rencontres.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la régularité ; sont douces, agréables au goût et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2.00. Toute correspondance est confidentielle. Adresse : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

STEWART & FLECK jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Chèvres *(derricks)*, ouvrages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et matériaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,
ALEX. FLECK, JR.

23-1-88—6m

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Bardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,
Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.
Connexion téléphonique. 17—1—88

L. N. LOYER

Nouveau magasin de Vins, Liqueurs et Epiceries

No 165, coin des rues Sussex et Clarence, Ottawa.

M. Loyer tient constamment à son magasin tout ce qui constitue la ligne d'épiceries dans ses moindres détails. Il espere par sa prompte attention et sa courtoisie envers le public, mériter une large part de patronage. 23 11 87-1a

FERRONNERIES

L'une des plus anciennes maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux quotées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

CARTES PROFESSIONELLES

Macdougall, Macdougall & Belcourt

AVOCATS, PROCUREURS, ETC.,

Ontario et Quebec

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA

HON. W. MACDOUGALL, N. A. BELCOURT, LL.M.
FRANK M. MACDOUGALL.

O'Gara & Remon

AVOCATS, SOLLICITEURS,
NOTAIRES, ETC.

Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRES DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, C. R. E. P. REMON

GEO. McLAURIN, L. L. B.

AVOCAT, Etc.

Bureau : 19 rue Elgin, Ottawa.

HODGINS, KIDD & RUTHERFORD

Avocats, Solliciteurs, Notaires, etc.

Agents pour la Cour Suprême, le Parlement, les Départements Publics, etc.

—ARGENT A PRETER—

Bureaux : Scottish Ontario Chambers, Ottawa ; Kemptville, Ontario.

JOHN HODGINS GEO. E. KIDD
ALEX. C. RUTHERFORD

J. P. FISHER

AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.

Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements Publics.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

McVeity & Henderson

AVOCATS, SOLLICITEURS, ETC.

Agents pour la Cour Suprême et les Départements Publics.

Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

TAYLOR MCVEITY. GEO. F. HENDERSON.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY

AVOCATS, SOLLICITEURS

Agents pour la Cour Suprême et le Parlement.

Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.

MCLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY

W. J. CODE

Avocat, Solliciteur, Etc.

SCOTTISH ONTARIO CHAMBERS, OTTAWA, ONT.

— ARGENT A PRETER —

Bradley & Snow

AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPREME, NOTAIRES, ETC.

R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.

Argent à prêter à 6% avec privilège de remboursement en aucun temps.

Docteur NOLIN

CHIRURGIEN-DENTISTE

Coin des rues Sussex et Rideau

OTTAWA

Heures de Bureau : - - De 9 a.m. à 5 p.m.

Dr J. A. FISSIAULT

CHIRURGIEN-DENTISTE

25 rue Sparks, vis-à-vis le Russell

Extraction des dents à l'aide du gaz.
Heures de bureau, de 9 à 5 heures.

GEORGE COX

LITOGRAPHE, GRAVEUR,
CLICHEUR ET MEDAILLEUR

35 RUE METCALFE,

OTTAWA, ONTARIO

CHS. DESJARDINS

AGENT D'ASSURANCE ET COURTIER

Hotel Russell, No 26 rue Sparks

—OTTAWA—

Représente la CITIZEN, départements du Feu, la Vie et des Accidents ; aussi agent pour plusieurs Compagnies Anglaises de première classe.

Capitaux réunis : - - - $40,000,000

Marchand de Boyaux à incendies et toutes especes de marchandises en caoutchouc, commandées reçoivent une attention immédiate.

M. Desjardins donne une attention toute spéciale aux affaires d'assurance.

LAURENT DUHAMEL

ETAL D— MARCHE BY

Assortiment de plat des meilleures viandes du marché d'Ottawa. En gros et en détail : mouton, porc, saucisses, etc. Comme par le passé, M. Duhamel se fera un devoir de satisfaire les pratiques qui voudront bien l'honorer de leur bienveillant patronage. 1 12 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

W. E. BROWN

MANUFACTURIER ET MARCHAND

— DE —

CHAUSSURES EN GROS !

A transporté son établissement au

No 61, RUE RIDEAU

19 11 87-88 (Porte voisine de M. Wall, épicier.)

Isidore Despatie

PLATRIER

141—RUE KING—141

OTTAWA 23 11 87-87

Pour MESSIEURS SEULEMENT

A LOUER

De confortables chambres meublées, à l'Hôtel INTERNATIONALE, 12 et 14 rue George, avec connexion au restaurant.

J. W. LANCTOT,
Propriétaire.

19 11 87-88

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigares importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

HENRY WATTERS

CHIMISTE ET PHARMACIEN

Coin des rues Sparks et Bank.

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau.

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs : 1,000 Clochettes pour sleigh. Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1886

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, E

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage.

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE NEUVIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. } MERCREDI, 15 FEVRIER 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 ; Gros Lot : Un immeuble de - 1,000 } 25 cts le Bill

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.
Les nos des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

A S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,
..... billets de 1re série à $1.00,
..... billets de 2me série à 25 cts.
La somme de $..... est ci-jointe.

ADRESSE

Nom.....
Rue..... No.....
ou Boite du Bureau de Poste No.....
Localité.....

REMARQUE.—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

CHENIN DE FER

"CANADA ATLANTIC"

LA VOIE LA PLUS COURTE

— ENTRE —

Montreal et Ottawa

— ET —

OTTAWA A BOSTON ET NEW-YORK, ET TOUS LES POINTS A L'EST ET AU SUD

Les convois partiront de la gare de la rue Elgin comme suit :

TRAIN EPPRESS DE MONTREAL

8.00 A.M. TRAIN EXPRESS se raccordant avec l'Express du Grand Tronc a Coteau pour l'Ouest et à Montréal avec les trains du Grand Tronc pour l'Est et le Sud-Est, arrivant à la 11.30 a. m.

4.50 P.M. TRAIN RAPIDE avec salle à diner, arrivant à Montréal à 8.20 p. m., se raccordant avec les trains du Vermont Central et du Grand Tronc pour l'Est.

Les convois arriveront à 12.30 p.m. et 8.10 p.m. de l'Est, se raccordant à la gare Bonaventure, Montreal, avec les trains de l'Est et du Sud.

Char Palais Pullman sur les trains de Montréal.

Un train quittera la gare du chemin Richmond à 7.45 a. m. et 4.35 p. m. se raccordant avec les trains Express de Montréal.

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK *VIA* ROUSE'S POINT

1.20 P.M. Quittera Ottawa, gare de la rue Elgin, arrivant à Rouse's Point à 5.40 p. m. et se raccordant a cet endroit avec les trains du Vermont Central et Delaware et Hudson, pour l'Est et le Sud, arrivant à Boston à 7.49 et à New-York à 7.00 le lendemain matin.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains entre Ottawa et Boston. Les passagers d'Ottawa pour New-York prendront les Pullman à Saint-Albans ou à Rouse's Point.

Les billets, les lits et tout autre renseignement peuvent être obtenus au bureau des billets de la cité ou aux stations.

E. J. CHAMBERLIN,
Surintendant Génér

PERCY R. TODD
Agent général des Passagers.

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 393 rue Cumberland.

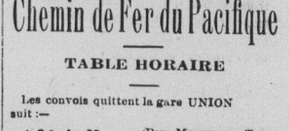

Chemin de Fer du Pacifique

TABLE HORAIRE

Les convois quittent la gare UNION suit :—

4.30 A. M., 8.25 " , 4.30 P. M. — Pour MONTREAL, TROIS RIVIERES, QUEBEC, SAINT-JEAN, HALIFAX et tous les points à l'Est.

11.30 A. M., 11.00 P. M. — P